

# **RÉPUBLIQUE DE VANUATU**

## **PROJET DE LOI N° DE 2026 SUR LES PATENTES COMMERCIALES (MODIFICATION)**

### **Exposé des motifs**

Le présent projet de loi modifie la Loi sur les Patentes commerciales [CAP 249] (« la Loi »).

En 2006, la Loi a été modifiée afin d'introduire une taxe de 5 % sur le chiffre d'affaires pour les catégories de licences commerciales qui étaient exemptées et celles à taux zéro, à l'exception des catégories F. Cette modification a eu des impacts potentiels sur les projets gouvernementaux en imposant des coûts substantiels aux projets financés par des fonds d'aide gouvernementaux ainsi qu'aux exportations, dans la mesure où la taxe de 5 % sur le chiffre d'affaires est appliquée à des catégories de licences commerciales qui étaient censées être exemptées.

Le présent amendement vise donc à rétablir l'intention initiale de la politique, en veillant à ce que la taxe de 5 % sur le chiffre d'affaires s'applique uniquement aux catégories F (institutions financières) et non de manière générale à toutes les fournitures exemptées et à taux zéro. La date d'entrée en vigueur de cette modification est rétroactive au 1er janvier 2007, afin d'éviter toute action civile susceptible de découler de la modification apportée à la Loi en 2006.

**Ministre des Finances et de la Gestion économique**



## RÉPUBLIQUE DE VANUATU

### PROJET DE LOI N° DE 2026 SUR LES PATENTES COMMERCIALES (MODIFICATION)

#### Sommaire

1	Modification .....	2
2	Entrée en vigueur .....	2

# RÉPUBLIQUE DE VANUATU

## PROJET DE LOI N° DE 2026 SUR LES PATENTES COMMERCIALES (MODIFICATION)

Loi modifiant la Loi sur les Patentes commerciales [CAP 249].

Le Président de la République et le Parlement promulguent le texte suivant :

### **1 Modification**

La Loi sur les Patentes commerciales [CAP 249] est modifiée selon l'Annexe.

### **2 Entrée en vigueur**

La présente Loi est réputée être entrée en vigueur le 1er janvier 2007.

## ANNEXE

### MODIFICATIONS DE LA LOI SUR LES PATENTES COMMERCIALES [CAP 249]

**1 Annexe 1 – catégorie A, catégorie B, catégorie C, catégorie D,  
catégorie G, catégorie I, catégorie J, catégorie K et catégorie L**

Supprimer «5 % s'applique aux biens détaxés et exemptés ;  
Pour les biens imposables - » (partout où il apparaît)